



REPUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION N° :**  
**DCM\_200922\_016**

**OBJET :** FISAC – tranche 2, rénovation des unités marchandes - Prolongation de l'arrêté de subvention Dhaled Store (M. Dhaled Abdoulla)

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

06 OCT. 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	33
Procuration	1
Votants	34
Abstention	0

Le Maire

*L'Elve Délégué*  
  
*Lucette COURTOIS*

L'an deux mille vingt, le vingt deux septembre à 17h40, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilynne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; GUEZELLO Alin ; K/ BIDI Virginie

**Absents – Représentés**

HUET Henri Claude représenté(e) par VIENNE Axel

**Absents**

HUET Marie-Josée ; NASSER Haïfa ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LEJOYEUX Marie Andrée, 4ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



## Séance du 22 septembre 2020

**DÉLIBÉRATION N° : DCM\_200922\_016**

**OBJET : FISAC – tranche 2, rénovation des unités marchandes - Prolongation de l'arrêté de subvention Dhaled Store (M. Dhaled Abdoulla)**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### **Le Président de séance expose :**

Dans le cadre de l'action « Rénovation des unités marchandes » du programme FISAC, le conseil municipal a, par délibération n°20190920\_15 du 20 septembre 2019, approuvé l'attribution d'une subvention de 41 440 € à l'enseigne Dhaled Store (Dhaled Abdoulla). L'arrêté de subvention y afférent (n° 492/2019) a été notifié le 31 octobre 2019.

Pour rappel, conformément aux dispositions du règlement FISAC, le commerçant dispose d'un délai de 6 mois pour réaliser les travaux et de deux mois supplémentaires pour fournir les pièces justificatives.

Or, il s'avère que l'épidémie de COVID-19 et les mesures de confinement associées ont perturbé la bonne continuité des travaux et ont fait prendre du retard sur le calendrier initial.

Aussi, afin d'accompagner au mieux le commerçant dans sa démarche de rénovation, il est proposé de prolonger l'arrêté de subvention jusqu'au terme de la convention FISAC soit le 26 novembre 2020 conformément à l'avenant n° 3 en date du 2 septembre 2020.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la prolongation de l'arrêté de subvention de Dhaled Store (Dhaled Abdoulla) jusqu'au terme de la convention FISAC, soit le 26 novembre 2020 ;
- d'autoriser le Maire à signer l'arrêté de prolongation y afférent ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

#### ***Le conseil municipal est invité à en délibérer.***

---

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 20190920\_15 du 20 septembre 2019 relative à l'attribution d'une subvention à l'enseigne Dhaled Store (Dhaled Abdoulla dans le cadre de l'action « Rénovation des unités marchandes » du programme FISAC,

**Vu** la note explicative de synthèse n°16,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages**

**Présents : 33**

**Représentés : 1**

**Pour : 34**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** la prolongation de l'arrêté de subvention de Dhaled Store (Dhaled Abdoulla) jusqu'au terme de la convention FISAC soit le 26 novembre 2020.

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté de prolongation y afférent ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



*L'Elue Déléguée*

*Lucette COURTOIS*